

Votre Collectivité / Établissement adhère actuellement à la convention santé mise en place par le CDG 33.

Dans ce cadre et en concertation avec votre Centre de Gestion, nous souhaitons vous restaurer de la visibilité sur le traitement de l'entrée en gestion actuellement assurée par la MNFCT :

1) Réception des codes au Portail de Gestion Employeur MNFCT

Les codes sont générés et vous sont envoyés à la validation de votre contrat par la MNFCT mais il se peut que le mail soit dans les spams - à vérifier donc -.

En cas de non-réception, vous pouvez demander à la MNFCT de vous les renvoyer : ► adresse ubal_gestion-contrat-collectif@macif.fr (mail dédié aux employeurs).

Pour rappel, ce Portail ne permet que la visualisation des adhésions agents enregistrées par la MNFCT (le fichier de précompte pour les cotisations est, lui, directement envoyé par mail).

2) Fichiers de précomptes & DSN

- Ces fichiers vous sont envoyés par la MNFCT tous les 5 du mois. L'extraction qui y est faite reprend les adhésions saisies au dernier jour du mois précédent.

Ainsi, les fichiers de janvier étaient difficilement transmissibles ou pouvaient être incomplets car le 05/01/2025, les adhésions agents n'étaient pas forcément toutes traitées.

Nous vous invitons donc à attendre le fichier de précompte du **05/02/2025** pour la gestion de vos paies.

- Concernant la DSN et si vous avez besoin de votre fiche de paramétrage, il convient de la demander directement à la MNFCT : ► ubal_gestion-contrat-collectif@macif.fr.

3) Traitement des adhésions agents

Au 16/01/2025, la MNFCT avait traité toutes les adhésions réceptionnées avant le 10/01/2025 et continuait d'enregistrer celles reçues après cette date. Pour rappel, les adhésions santé prennent plus de temps car la MNFCT doit se charger en complément et dans la plupart des cas, de la résiliation du précédent contrat de l'agent.

Si certains agents n'ont pas reçu de confirmation d'adhésion, ils peuvent solliciter directement la MNFCT à cet effet : ► adresse gestion-mnfct@gje-cm.fr (mail dédié aux agents).

Et si en tant qu'employeur, vous n'avez pas non plus de remontée de cette adhésion depuis votre Portail de Gestion, vous pouvez là encore vous rapprocher de la MNFCT : ► ubal_gestion-contrat-collectif@macif.fr.

Ainsi et à toutes fins utiles, pour toute question relative aux aspects de gestion (suivi des adhésions, cotisations et remboursements des frais médicaux), nous vous invitons à prendre attache avec les équipes de la MNFCT en utilisant les fiches points de contacts en ligne sur le site du CDG (Ressources) (une pour vous en tant qu'employeur et une pour vos agents).